

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DELIBERATION n° 2020/01/28-11-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 28 janvier 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

DECIDE :

OBJET : Modification des statuts de l'Université

Le Conseil d'administration approuve la modification des statuts de l'Université telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 28 janvier 2020

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



MODIFICATION DES STATUTS D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Conseil d'administration du 28 janvier 2020

TITRE II : ORGANISATION

CHAPITRE I – ORGANISATION GENERALE

Article 5 – LES COMPOSANTES DE L'UNIVERSITE

Avant	Après
<p>Aix-Marseille Université regroupe les composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 UFR ✓ ARTS LETTRES LANGUES ET SCIENCES HUMAINES ✓ DROIT ET SCIENCE POLITIQUE ✓ ECONOMIE ET GESTION ✓ INSTITUT DE MANAGEMENT PUBLIC ET GOUVERNANCE TERRITORIALE ✓ MEDECINE ✓ ODONTOLOGIE ✓ PHARMACIE ✓ SCIENCES ✓ SCIENCES DU SPORT • 9 INSTITUTS ou ECOLES – (Article L.713-9 et L.721-1) ✓ CENTRE DE FORMATION DES MUSICIENS INTERVENANTS (CFMI) ✓ ECOLE DE JOURNALISME ET DE COMMUNICATION D'AIX- MARSEILLE (EJCAM) ✓ ECOLE SUPERIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION (ESPE) ✓ ECOLE UNIVERSITAIRE DE MAÏEUTIQUE MARSEILLE MEDITERRANEE (EU3M) ✓ INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (IAE) ✓ INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL (IRT) ✓ INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE D'AIX- MARSEILLE (IUT) ✓ OBSERVATOIRE DES SCIENCES DE L'UNIVERS – INSTITUT PYTHEAS ✓ POLYTECH'MARSEILLE 	<p>Aix-Marseille Université regroupe les composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 UFR ✓ ARTS LETTRES LANGUES ET SCIENCES HUMAINES ✓ DROIT ET SCIENCE POLITIQUE ✓ ECONOMIE ET GESTION ✓ INSTITUT DE MANAGEMENT PUBLIC ET GOUVERNANCE TERRITORIALE ✓ SCIENCES MEDICALES ET PARAMEDICALES ✓ ODONTOLOGIE ✓ PHARMACIE ✓ SCIENCES ✓ SCIENCES DU SPORT • 8 INSTITUTS ou ECOLES – (Article L.713-9 et L.721-1) ✓ CENTRE DE FORMATION DES MUSICIENS INTERVENANTS (CFMI) ✓ ECOLE DE JOURNALISME ET DE COMMUNICATION D'AIX- MARSEILLE (EJCAM) ✓ INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION (INSPE) ✓ ECOLE UNIVERSITAIRE DE MAÏEUTIQUE MARSEILLE MEDITERRANEE (EU3M) ✓ INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (IAE) ✓ INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL (IRT) ✓ INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE D'AIX- MARSEILLE (IUT) ✓ OBSERVATOIRE DES SCIENCES DE L'UNIVERS – INSTITUT PYTHEAS ✓ POLYTECH'MARSEILLE

<ul style="list-style-type: none"> • 1 DÉPARTEMENT D'UNIVERSITÉ <p>✓ MAISON MEDITERRANEENNE DES SCIENCES DE L'HOMME (MMSH)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 DÉPARTEMENT D'UNIVERSITÉ <p>✓ MAISON MEDITERRANEENNE DES SCIENCES DE L'HOMME (MMSH)</p>
---	---

CHAPITRE X - LES INSTANCES D'AIDE AU PILOTAGE

A – EXTERNES

Avant	Après
<p>Article 39 – LE COMITE DE PROSPECTIVE STRATEGIQUE (...)</p> <p>Article 40 – LE COMITE D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE (...)</p>	<p>Article 39 – LE COMITE DE PROSPECTIVE STRATEGIQUE (...)</p> <p>Article 40 – LE COMITE D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE (...)</p> <p><i>Est ajouté à la suite un nouvel article 41 rédigé comme suit (la numérotation qui s'en suit est modifiée en conséquence) :</i></p> <p>Article 41 - LE COMITE D'AUDIT Le Comité d'audit est consulté pour évaluer l'efficacité du contrôle interne. Il veille à l'indépendance, l'objectivité et la pertinence de l'audit interne, il arrête le plan d'audit. Il a vocation à formuler si nécessaire des conseils pour l'améliorer le degré de maîtrise des opérations.</p>

ANNEXE III : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES D'AIDE AU PILOTAGE

A – EXTERNES

Avant	Après
<p>LE COMITE DE PROSPECTIVE STRATEGIQUE (...)</p>	<p>LE COMITE DE PROSPECTIVE STRATEGIQUE (...)</p>

LE COMITE D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE (...)	LE COMITE D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE (...)
	<p><i>Est ajouté à l'annexe III, à la suite, un nouveau point rédigé comme suit :</i></p> <p>LE COMITE D'AUDIT</p> <p><u>Composition du Comité d'audit</u> Le Comité d'audit est composé de 4 membres extérieurs à l'établissement, ayant voix délibérative. Ces membres sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Président de l'Université, pour une période de 4 ans renouvelable.</p> <p>Le Comité élit en son sein un président.</p> <p>Le Président de l'Université, le Directeur Général des Services, l'Agent Comptable et le Directeur en charge de l'audit interne sont également membres permanents du Comité d'audit, avec voix consultative.</p> <p>En fonction des sujets traités, d'autres personnes peuvent participer aux réunions du Comité sur invitation de son président.</p> <p><u>Fonctionnement du Comité d'audit</u> Le Comité d'audit se réunit deux fois par an sur convocation de son président. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées sur demande, adressée à son président, de l'un de ses membres ou de la gouvernance de l'Université.</p>